

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2017

COMPTE- RENDU

PRESENTS :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, BOURRIN Sophie, Mme BRIAS Geneviève, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, MAZOYER Martine

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril, ROUDON Gabriel,

Excusés : Mme MEILLER Caroline (pouvoir à Mme DUMAS Viviane), Mr TROUVE Martial (pouvoir à Mr BRIAS Bernard), Mr RAYNARD Daniel, Mr LAFERTIN Noël

1. Compte Rendu du 11 avril 2017

Le compte-rendu du 11 avril est approuvé à l'unanimité.

2. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- D'ajouter :
 - o Renouvellement contrat JVS (logiciel informatique)

Le conseil donne son accord à l'unanimité

3. Contrat logiciel informatique (JVS)

Monsieur le Maire rappelle les conditions du contrat d'horizon village On-line de JVS-MERISTEM qui est arrivé à échéance le 31 janvier 2017. Ce contrat permet l'utilisation des différents logiciels pour les collectivités (comptabilité, états-civil, ressources humaines...). Le maire propose de valider le renouvellement à partir du 1er février 2017 et pour une durée de 3 ans. Une prospection sera faite afin de connaître les différentes offres possibles pour ce type de contrat (logiciels de mairie). Le conseil donne son accord pour que le Maire signe ce contrat

4. Convention occupation du Domaine Public

Dans l'attente de l'avis de la DREAL, et après que le dossier soit passé par le PNR du Pilat et la communauté de communes, c'est à la commune de prendre la décision pour les demande d'occupation du domaine publique pour les commerce ambulants.

Une première demande a été faite pour occuper le domaine public au col du Gratteau. Cette demande concerne une caravane « Food-truck » qui proposera des boissons chaudes, froides, pâtisserie, crêpes, légumes.

Une deuxième demande est arrivée par la suite au même endroit pour a peu près la même offre.

Le maire a proposé que les deux commerçants se mettent d'accord afin de s'accorder sur les dates afin qu'il y ait alternance obligatoire.

Après avoir exposé les dossiers de demande, le maire propose une convention de 200 € pour 1 année pour chaque dossier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne pouvoir au maire de signer les conventions pour les dossiers concernés.

5. Avenir du CAE employé en agent technique

L'agent concerné est d'accord pour rester à la commune de Véranne.

Le maire propose de l'employer en CDD jusqu'à 12 mois à 22h le temps que les démarches administratives soient faites. Et de l'employer en CDD plus long sur un poste permanent de 17h avec des heures complémentaires en fonction des besoins de la commune.

Le conseil municipal donne son accord pour la création d'un poste à 17h (un poste serait aujourd'hui non pourvu) et pour l'embauche en CDD pour accroissement du temps de travail pendant une période transitoire.

6. Financement de l'activité piscine – Ecole de Véranne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'activité piscine comme l'année dernière est payée par le Sou des Ecoles. Cette dépense est financée par les communes de Véranne et de Saint Appolinard. Cette année, il y a 17 enfants de la commune de Véranne concernés par cette activité. Le Sou des écoles estime la dépense par enfant à 81,72 €.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 1 389,24 € pour l'année 2017.

7. Entretien de la forêt

Concernant la forêt plantée l'année dernière, il faut couper les fougères en juillet/ Août afin d'éviter d'étouffer les plan. Un devis a été demandé par l'ONF qui propose un montant d'environ 1600 €. Le Maire propose une autre solution : la société de chasse de Véranne pourrait s'occuper de l'entretien de la forêt. Avec accord de cette dernière, la société de chasse de Véranne recevra une subvention de 450 € en 2017 en contrepartie elle entretiendra la forêt pour l'année 2017.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

8. Vote des subventions

Le conseil municipal a délibéré de la manière suivante concernant l'octroi des subventions en 2017 :

ADMR : 350 €

Association sportive du collège Geston Batty : 140 €

Association du don du sang du canton de Pélussin : 100 €

Association sportive du collège de St Jean : 110 €

Ecole de musique de Maclas le Gambadon : 130 €

Familles rurales : 230 €

Flashdance : 80 €

Football Club en Mont-Pilat : 300 €

Gambadon Création : 90 €

Handball du Pilat : 190 €

Resto du Cœur : 180 €

Pilat Tonic : 220 €

Sou des écoles : 870 € + 1389,24 € (Piscine – rappel)

Grillon : 50 €

Association Musical Verannais : 80 €

Société de Chasse de Véranne : 450 € (entretien forêt - rappel)

Soit un montant total de 4959,24 €

9. Contribution SDIS 2017

Le Service Départemental Incendie et Sécurité (SDIS) demande une contribution obligatoire annuelle. Pour 2017, elle est calculée en fonction de la population. Soit un montant de 15 470 € pour 2017. Le montant reste inchangé par rapport à 2016. Le conseil donne son accord pour la règle de calcul et de payer la somme de 15 470 €

10. Consultation travaux rue de l'industrie

Monsieur le maire expose le résultat de la consultation. Il y avait 8 entreprises qui ont répondu. Après analyse des offres, c'est l'entreprise Buffin TP qui a été choisie pour les travaux comprenant la tranche ferme et optionnelle pour un montant de 69 079,50 € HT.

Le conseil municipal délibère favorablement et donne son accord pour que le maire puisse signer tous document y afférents

11. Campagne Points à temps

Un devis a été demandé pour 4,5 tonnes de points à temps pour un montant de 7 560 €
Le conseil vote à l'unanimité

12. Cours du Presbytère

L'entreprise Buffin TP présente un devis de 5 665 € HT pour la réfection de la cours du presbytère. Dans le cadre du nouveau marché de la rue de l'industrie, un rabais sera possible de 10 % (devis à 4 815 € HT) à 15 % dans la mesure où les travaux se réalisent en même temps.

Questions Diverses

- **Cabane à livre** : L'inauguration aura lieu le 20 mai, des animations auront lieu ainsi qu'une exposition du travail des enfants du TAP. Les habitants seront invités à déposer des livres dans cette cabane. Un budget est disponible par la communauté de commune pour un remboursement jusqu'à 300 €.
- **Cérémonie du 8 mai** : La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h
- **Travaux école** : Pendant les vacances des travaux ont eu lieu à l'école : La mise en place d'une clôture et ainsi que d'un lavabo collectif.
- **Réunion publique tri des déchets** : Pour les 3 réunions publiques qui ont eu lieu courant avril, une présentation a été faite. Elle sera mise en ligne sur le site internet de Veranne.
- **THD 42** : Les demandes de raccordement peuvent commencer, nous sommes à la phase de la commercialisation. Une réunion devrait avoir lieu le lundi 22 mai.
- **Vandalisme** : Les toilettes publiques ont été saccagées. La barre de relèvement a été arrachée.
- **Elections législatives** : Les permanences au bureau électoral seront les suivantes :

dimanche 11 juin 2017

Horaires	NOM 1	NOM 2	NOM 3
8h - 10h	Gabriel ROUDON	Fabrice MAGNARD	Pascale DAPVRIL
10h - 12h	Fabrice MAGNARD	Sophie BOURRIN	Geneviève BRIAS
12h - 14h	Cyril MARLHES	Bernard BRIAS	Martial TROUVE
14h - 16h	Viviane DUMAS	Daniel RAYNARD	Noël LAFERTIN
16h - 18h	Martine MAZOYER	Caroline MEILLER	Anne BESSET-CHAVE

dimanche 18 juin 2017

Horaires	NOM 1	NOM 2	NOM 3
8h - 10h	Gabriel ROUDON	Fabrice MAGNARD	Anne BESSET-CHAVE
10h - 12h	Fabrice MAGNARD	Daniel RAYNARD	Caroline MEILLER
12h - 14h	Geneviève BRIAS	Cyril MARLHES	Noël LAFERTIN
14h - 16h	Michel BOREL	Bernard BRIAS	Martial TROUVE
16h - 18h	Michel BOREL	Martine MAZOYER	Pascale DAPVRIL

La séance est levée à 22 h 05

Secrétaire de Séance
Bernard BRIAS